



## Bourgeoisie de Saint-Léonard

# Convocation

Les bourgeoises et bourgeois de Saint-Léonard sont convoqués  
en assemblée, le

lundi 30 mars 2015 à 20h00,  
à la salle de la Cible.

### ORDRE DU JOUR :

- I. Achat vigne : décision en application de l'article 17, alinéa 1, lettre c, LCo.
- II. Lecture des comptes 2014
- III. Rapport de l'organe de révision
- IV. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision (LCo, art. 17, al. 1, lettre b)
- V. Budget 2015 : présentation et adoption ((LCo, art. 17, al. 1, lettre b)
- VI. Présentation du plan financier 2015-2018
- VII. Modification du règlement de la sortie des bourgeois :  
Information et décision en application de l'article 17, alinéa 1, lettre a, LCo
- VIII. Divers
- IX. Lecture et approbation du procès-verbal
- X. Marende

# Bourgeoisie de Saint-Léonard

## Message Introductif

### Comptes 2014

L'exercice 2014 présente des charges avant amortissements de CHF 52'242.55 et des revenus de CHF 47'499.85. Il boucle ainsi avec un manque d'autofinancement de CHF 4'742.70, soit un montant supérieur de plus ou moins CHF 5'500.– par rapport au budget. Cette différence s'explique notamment par un dégât dû à la foudre sur l'installation de traitement des eaux à l'alpage de Tracuit qui a été couvert en partie par l'assurance, le solde étant à notre charge.

La fortune de la Bourgeoisie s'élève dès lors à CHF 145'406.62 au 31.12.2014, en diminution de CHF 7'742.70 par rapport à l'exercice précédent.

Comme prévu, aucun investissement n'a été consenti en 2014 et le montant de CHF 17'236.35 figurant dans les débiteurs est à ce jour réglé.

### Budget 2015

Le budget 2015 est conforme aux années précédentes, avec toutefois une augmentation du produit des vignes. En effet, celle des Bans est de nouveau en plein rapport et des recettes supplémentaires seront enregistrées si l'assemblée accepte l'achat proposé pour un montant de CHF 18'040.–.

Il en ressort donc une marge d'autofinancement de CHF 6'600.–, à laquelle il y aura lieu de déduire l'amortissement obligatoire de CHF 2'000.–.

## Le Conseil bourgeoisial

### Comptes récapitulatifs 2014

	Fonctionnement		Investissements		Amortissements Comptables
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	
Bourgeoisie de Saint-Léonard	52'242.55	47'499.85	-	-	3'000.00
Investissements nets			-		-
Marge d'autofinancement		-4'742.70			
Amortissements comptables	3'000.00				
Excédent de revenu	-7'742.70				
	<b>-4'742.70</b>	<b>-4'742.70</b>			

### Comptes de financement

	Dépenses	Recettes
Marge d'autofinancement		-4'742.70
Investissements nets	-	
Excédent de financement	-4'742.70	
	<b>-4'742.70</b>	<b>-4'742.70</b>

### Variation de la fortune

	Dépenses	Recettes
Excédent de financement		-4'742.70
Report au bilan des investissements		-
Amortissements comptables	3'000.00	
Augmentation/Diminution fortune	-7'742.70	
	<b>-4'742.70</b>	<b>-4'742.70</b>

# Fonctionnement

	Comptes 2013		Comptes 2014		Budget 2014		Budget 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>0. ADMINISTRATION GENERALE</b>								
<b>EXECUTIF</b>								
<b>Charges du personnel</b>								
<i>Autorités</i>	4'180.00		3'780.00		4'000.00		4'000.00	
<b>ADMINISTRATION ET DIVERS</b>								
<b>Charges du personnel</b>								
<i>Commissions</i>	2'437.50		2'637.50		2'000.00		1'500.00	
<i>Assurances et charges sociales</i>	392.40		320.40		500.00		500.00	
<b>Biens et services</b>								
<i>Frais d'assemblées et sorties</i>	8'030.65		9'661.40		8'000.00		3'000.00	
<i>Frais divers</i>	4'857.50		4'034.40		5'000.00		5'000.00	
<b>Contributions de tiers</b>								
<i>Recettes diverses</i>		0.00		10.40				
<b>Contributions de tiers</b>								
<i>Agrégations bourgeoisiiales</i>		500.00				500.00		500.00
	<b>19'898.05</b>	<b>500.00</b>	<b>20'433.70</b>	<b>10.40</b>	<b>19'500.00</b>	<b>500.00</b>	<b>14'000.00</b>	<b>500.00</b>

	Comptes 2013		Comptes 2014		Budget 2014		Budget 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>8. ECONOMIE PUBLIQUE</b>								
<b>FORETS COMMUNALES</b>								
<b>Biens et services</b>								
<i>Entretien des forêts</i>	0.00		0.00		10'000.00		10'000.00	
<b>Attributions aux financements spéciaux</b>								
<i>Fonds de reboisement</i>	40.55		40.65		100.00		100.00	
<b>Revenus des biens</b>								
<i>Intérêts s/c/c fonds de reboisement</i>		40.55		40.65		100.00		100.00
<i>Vente de bois</i>		0.00		0.00		10'000.00		10'000.00
	<b>40.55</b>	<b>40.55</b>	<b>40.65</b>	<b>40.65</b>	<b>10'100.00</b>	<b>10'100.00</b>	<b>10'100.00</b>	<b>10'100.00</b>

	Comptes 2013		Comptes 2014		Budget 2014		Budget 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>9. FINANCES ET IMPÔTS</b>								
<b>IMPÔTS</b>								
<b>Biens et services</b>								
<i>Impôts et redevances</i>	3'463.45		3'662.75		4'500.00		4'500.00	
<b>INTERÊTS</b>								
<i>Intérêts et frais bancaires</i>			46.60				100.00	
<b>Revenus des biens</b>								
<i>Intérêts des titres et des lots</i>		377.80		695.35		1'000.00		500.00
<b>BIENS DU PATRIMOINE</b>								
<b>Biens et services</b>								
<i>Entretien des bâtiments</i>	579.65		4'962.60		500.00		2000.00	
<i>Assurances</i>	5'113.20		5'280.10		5'200.00		5'300.00	
<i>Frais divers</i>	62.50				1'000.00		1'000.00	
<b>Amortissements comptables</b>								
<i>Amortissements du patrimoine administratif</i>	3'000.00		3'000.00		3'000.00		2'000.00	
<b>Revenus des biens</b>								
<i>Locations diverses</i>		15'872.35		15'922.35		16'000.00		16'000.00
<b>DOMAINES</b>								
<b>Charges du personnel</b>								
<i>Salaires des vignes</i>	13'457.50		14'197.05		13'500.00		20'000.00	
<i>Charges sociales</i>								
<b>Biens et services</b>								
<i>Entretien et frais de culture</i>	12'864.85		2'619.10		1'500.00		2'000.00	
<i>Entretien des routes et chemins</i>					1'000.00		1'000.00	
<i>Frais divers</i>	1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00	
<b>Revenus des biens</b>								
<i>Redevances diverses</i>		13'291.10		13'198.10		13'500.00		13'500.00
<i>Produit des vignes et des domaines</i>		19'084.25		17'633.00		16'500.00		26'000.00
<i>Recettes diverses</i>						1'000.00		1'000.00
	<b>39'541.15</b>	<b>48'625.50</b>	<b>34'768.20</b>	<b>47'448.80</b>	<b>31'200.00</b>	<b>48'000.00</b>	<b>38'900.00</b>	<b>57'000.00</b>



# Comptes 2014

## Bilans comparés au 31 décembre 2013 et 2014

Actif			Passif			
	31.12.2013.	31.12.2014		31.12.2013	31.12.2014	
<b>Actif financier</b>			<b>Capitaux étrangers</b>			
<b>Disponible</b>			<b>Dettes à court terme</b>			
Banque Raiffeisen, épargne	247'234.38	1'023.01	Créanciers	11'540.00	0.00	
Banque Raiffeisen, placement	0.00	200'432.85	Crédit agricole Etat du Valais	60'000.00	54'000.00	
<b>Avoirs</b>			<b>Fonds de réserve</b>			
Débiteurs	50.00	17'236.35	Travaux alpage	7'000.00	0.00	
c/c Fonds de reboisement	16'253.80	16'294.45	Fonds de rénovation chapelle	5'774.05	5'774.05	
<b>Placements</b>			Fonds de rénovation Tracuit	31'758.85	31'758.85	
Actions téléphérique CBV	1.00	1.00	<b>Engagements financements spéciaux</b>			
Parts sociales AFV-BV	1.00	1.00	Fonds de reboisement	16'253.80	16'294.45	
Action Télécabine Vercorin SA	1.00	1.00	<b>Capitaux propres</b>			
<b>Actifs transitoires</b>			<b>Fortune nette</b>			
Impôt anticipé	132.24	243.31	Capital	163'463.02		
Produits à recevoir	801.60	0.00	± excédent recettes/dépenses	-10'313.70	153'149.32	-7'742.70
<b>Investissements</b>						145'406.62
Terrains	1.00	1.00				
Constructions	21'000.00	18'000.00				
	<b>285'476.02</b>	<b>253'233.97</b>		<b>285'476.02</b>		<b>253'233.97</b>

Comptes adoptés par le Conseil bourgeoisial en séance du 2 mars 2015

# Informations diverses

## Journée de travail à l'alpage

Comme chaque année, une journée de travail aura lieu à Tracuit. Les différents travaux d'entretien de la route et de l'alpage seront effectués le samedi 25 juillet 2015. Nous prions les intéressés de bien vouloir réserver cette date.

## Attribution de mandats

Nous prions l'ensemble de la population léonardine occupée dans des maisons, entreprises, bureaux, etc., de bien vouloir transmettre à leurs employeurs la nécessité de nous communiquer leur genre d'activités, ce dans le but d'attribution de mandats futurs.

## Rente AVS

Nous rappelons aux personnes atteignant l'âge de la retraite qu'elles doivent remplir un formulaire pour bénéficier de la rente AVS. L'agent AVS se tient à votre disposition.

## CMS Sierre

Vous avez une heure par semaine à donner ? Joignez-vous à PRO SOCIO/Services bénévoles afin d'aider au maintien à domicile des personnes âgées, handicapées, malades, etc. Choisissez votre activité, telle que les transports, les repas à domicile ou les visites au domicile des malades ou des personnes âgées. Contactez le ☎ 027 455 51 51 ou le secrétariat communal qui vous donneront tous les renseignements utiles.

## Ramassage des papiers et des ordures

Nous prions la population d'amener les papiers à proximité des bennes à verres uniquement le jour de ramassage, soit le premier mercredi du mois avant 13h00. D'autre part, seules les ordures ménagères en sacs fermés sont autorisés et tout dépôt extérieur est strictement interdit. Des contrôles seront opérés et les contrevenants amendés.

## Déchets – Branches – Sarments

Lors des différents travaux de taille, les recommandations suivantes sont à respecter :

- les branches des arbres et les haies le long des routes et des chemins communaux seront élaguées afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public ;
- les branches et les sarments doivent être coupés ou broyés sur place et, selon les directives cantonales, compostés dans les champs et les vignes car désormais tout feu en plein air est strictement interdit.

Pour les petites quantités de ceps et de sarments, un emplacement sera spécialement aménagé à cet effet à notre déchetterie.

## Déchetterie

Pour faciliter les contrôles, une nouvelle carte d'accès à la déchetterie est en cours d'élaboration et sera transmise à chaque habitant. D'autre part, les entreprises artisanales et industrielles doivent se conformer impérativement au règlement communal en vigueur et livrer leurs déchets directement à l'Uto ou au centre des Paujes. Il en est de même pour les privés qui ont de grandes quantités à débarrasser.

Les horaires de la décharge sont les suivants :

### du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

lundi	de 18h00 à 19h00
mercredi	de 18h00 à 19h00
samedi	de 10h00 à 12h00
	de 16h30 à 17h30

### du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

de 16h00 à 17h00
de 16h00 à 17h00
de 10h00 à 12h00
de 15h00 à 16h00